

DATE DE CONVOCATION : 19 JANVIER 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMECHE – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : E. RAMBEAU donne pouvoir à M. CLERC – S. HIBON-MINET donne pouvoir à K. GAI – C. MESLIER donne pouvoir à C. FULPIN – S. LABROUSSE donne pouvoir J.L. LEVESQUE.

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – C. MESLIER – S. LABROUSSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M.A. CHEVALIER

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de réactualiser le règlement intérieur du personnel communal validé par délibération N° 2007-10-1909 en date du 19 Octobre 2007.

CONSIDÉRANT la présentation du règlement auprès du comité technique les 3 mars et 28 avril 2016

CONSIDÉRANT l'avis favorable dudit comité technique exprimé le 28 avril 2016 et validé au procès-verbal de la séance du 16 juin 2016

Après en avoir pris lecture

Après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR**, le Conseil Municipal :

- ✓ Adopte le règlement intérieur du personnel communal tel annexé à la présente délibération
- ✓ Dit qu'il sera présenté chaque année devant le comité technique pour éventuelle modification au cours du mandat

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE